



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Ministère de l'Enseignement Supérieur
De la Recherche et de l'Innovation*

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Les directeurs de cabinet

Paris, le **27 SEP. 2021**

Note à l'attention de :

Madame la cheffe de service de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR)

Monsieur le vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)

Le décès d'une jeune femme atteinte d'une pathologie correspondant à un variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ) intervenu le 17 juin 2019 nous a conduit à mobiliser les inspections pour évaluer la qualité et la complétude des cadres réglementaires et des dispositifs de maîtrise des risques et de prévention en matière de santé et de sécurité du travail dans l'ensemble des laboratoires et animaleries de recherche intervenant sur des prions infectieux. Vos travaux ont débouché sur la publication d'un rapport, rendu public le 28 octobre 2020. Depuis cette parution, nos deux ministères, en relation étroite avec les organismes concernés, travaillent à la mise en œuvre de vos recommandations pour améliorer la sécurité des conditions de travail et des installations dans la conduite des activités de recherche sur les prions infectieux et les prions-like.

C'est dans ce contexte qu'a été rendue publique la connaissance d'un nouveau cas possible de maladie de MCJ chez une retraitée d'INRAE ayant travaillé entre 2000 et 2015 au sein d'une UMR d'INRAE et de l'ENV-Toulouse. La nature exacte et les causes de la pathologie qui la frappe sont pour l'instant inconnues. Dans ces conditions, à l'initiative d'INRAE, les cinq organismes nationaux de recherche travaillant avec et sur des prions infectieux ont décidé d'un moratoire de 3 mois sur les projets de recherche à compter du 25 juillet, dans l'attente d'une meilleure connaissance du contexte et des raisons de cet événement.

Face à cette situation et pour éclairer les responsables qui doivent déterminer les conditions à remplir pour sortir du moratoire, si tel devait être le cas, en assurant la sécurité des conditions de travail de ces personnes, nous souhaitons faire appel une nouvelle fois à votre expertise, dans un cadre différent de votre précédente mission : il s'agira cette fois d'analyser ce nouveau cas suspect de contamination et de faire un point précis sur les nouvelles questions scientifiques et techniques qu'il pose le cas échéant, dans un contexte où son origine potentielle est aujourd'hui inconnue.

En s'appuyant sur tous les travaux déjà engagés, notamment la production d'un guide des meilleures pratiques de laboratoire en matière de santé et de sécurité au travail adapté aux prions, vos recommandations permettront d'éclairer les décideurs sur les conditions à remplir pour une sortie maîtrisée du moratoire, si la décision devait être prise dans ce sens, permettant de garantir la prévention des risques d'exposition inhérents à ce type de recherche. Vous pourrez aussi recommander les changements qui vous paraîtront nécessaires s'agissant des méthodes à développer pour la conduite des expérimentations.

La mission mobilisera l'expertise des organismes concernés, des structures nationales de référence compétentes pour les agents transmissibles non conventionnels, dans les domaines de la santé humaine et animale. Pour la partie réglementaire de vos travaux concernant le code du travail vous pourrez vous appuyer sur la DGRH du ministère en charge de la recherche. Il serait utile d'associer un inspecteur santé et sécurité au travail du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à vos travaux. La mission pourra également s'appuyer sur l'audition d'experts scientifiques internationaux qui seront proposés par les organismes de recherche concernés.

Nous attacherions du prix à ce que vos premières recommandations nous soient remises si possible d'ici la seconde partie du mois d'octobre.

Ali Saïb

Fabrice Rigoulet-Roze